

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 9 novembre 2018 à 18h30

Convocation en date du 29 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf novembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, MARAIS Michelle, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine**

Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, MARAIS Eric, AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, TINDILLERE Alain

Absents : **REGERAT Sophie**

Pouvoirs : **JOUANDANE Juliette pour SIMONNET Jacques**
COLAZZO Ginette pour AUTIN Francis

Secrétaire de séance : **MARAIS Michelle**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2018-11-39 Projet Urbain Partenarial (PUP) : Rue des Gorges du Cher (Parcelles ZH 69 et ZL 113

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire donne lecture du PUP, proposé par Montluçon Communauté afin de renforcer la canalisation en Eau Potable desservant les parcelles ZH 69 et ZL 113, rue des Gorges du Cher et appartenant à Madame et Monsieur ETCHEVERY François et Madame et Monsieur JULIENNE Didier. Les travaux de renforcement en eau potable réalisés par le SIVOM d'Huriel permettront un débit confortable dans la perspective de construction de 5 pavillons individuels. Il est rappelé que ces 2 parcelles se situent dans la zone Uc du PLU de la commune.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le PUP présenté en annexe.

2018-11-40 Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à Montluçon Communauté

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté 3187/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat-en-Combrailles,

Vu la délibération de Montluçon Communauté du 25 septembre 2018,

Considérant que la loi n°2018-702 dite « Loi Ferrand » fait de l'activité « Gestion des eaux pluviales urbaines», une compétence à part entière et donc distincte de la compétence « Assainissement ».

Cette nouvelle compétence consiste en la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Considérant que, du fait de cette même loi, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » sera une compétence obligatoire des communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

Considérant que, par une délibération du 25 septembre dernier, Montluçon Communauté a exprimé sa volonté de poursuivre l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » et en sollicite à ce titre le transfert à compter du 1er janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- **APPROUVENT** le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » à Montluçon Communauté,
- **AUTORISENT** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-11-41 Indemnités de Madame la Trésorière Principale

Monsieur le Maire présente l'état des indemnités de conseil pour l'année 2018 de Mme LAMOTTE Trésorière Principale pour un montant brut de 345.25 €.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 13

voix contre : 1 (M. AUTIN Francis)

abstention :

- **AUTORISENT M. le Maire à payer l'indemnité de conseil à Mme LAMOTTE Sophie, Trésorière Principal au titre de l'exercice 2018.**
- **INDIQUENT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.**

Monsieur AUTIN précise qu'il n'est pas favorable au versement de cette indemnité car les Trésoriers Principaux perçoivent un salaire du Trésor Public pour ce type de mission.

2018-11-42 Décision Modificative du Budget

Monsieur le Maire indique que la commune perçoit de la part du CIGAC, assurance du Personnel de la commune, le remboursement du salaire d'un agent actuellement placé en longue maladie.

Il propose de porter en recette ce remboursement et d'augmenter d'autant la dépense en charge de personnel.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- **MODIFIENT le budget comme suit :**

cl6419 : + 4327 € (recette de fonctionnement)

cl 6413 : + 4327 € (dépense de fonctionnement).

2018-11-43 Service Public de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 de Montluçon Communauté sur la qualité du service public de l'assainissement, reçu en mairie le 11 octobre 2018, conformément aux décrets 95.635 du 6 mai 1995, 2007-675 du 2 mai 2007 et 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Les membres du conseil municipal de Lignerolles prennent acte.

2018-11-44 Naissances 2018

En raison de la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire souhaiterait maintenir l'allocation de 50 € octroyée aux parents lignerollais pour la naissance de leur enfant.

Le versement se fera par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au virement de 50 € pour les naissances sur la commune sur demande des parents pour l'année 2018.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6718 du Budget.

Informations

- **Cimetière** : une commission a été créée (cf CM du 14 septembre 2018) afin de rédiger un règlement intérieur pour le cimetière de la commune mais aussi pour réfléchir à la mise en conformité du site (création d'un ossuaire, jardin du souvenir, cave urne, carré des indigents ...) et s'adapter aux nouvelles pratiques funéraires. Cette commission est dirigée par Mme Jouandane. Une visite du cimetière de Mazirat est envisagée.
- **Conseil d'Ecole** : l'école fonctionne correctement. La Directrice travaille sur un projet de voyage scolaire sur l'île d'Oléron de 3 jours. Une partie du financement serait assurée par l'association Amicale Laïque. La kermesse est programmée le 28 juin. Une sonnette a été mise en place dans la classe à la Maison des Loisirs.
- **CCAB 2^{ème} tranche** : une présentation des travaux à la population est prévue le samedi 8 décembre à 11h au CACS.
- **RAM** : un abri pour les poussettes a été installé près de la porte de la salle d'activités du RAM à la Maison des Loisirs.
- **Commission Fleurissement** : il est demandé de réfléchir à un aménagement fleuri du haricot situé à l'entrée de la rue du forgeron.
- **Salle Communale du Stade** : elle sera inaugurée le 20 décembre à 11h.
- **Mur du Cimetière** : un grand remerciement est adressé à M. Autin Francis et son équipe de bénévoles pour la restauration du mur du cimetière.
- **Pont du Grand Cougour** : l'UTT a effectué les travaux nécessaires pour sécuriser le pont et a également procédé à un nettoyage de l'ouvrage d'art.

Fin de la séance : 20h15